



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/29
23 octobre 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-deuxième réunion
Ouagadougou, 6-8 décembre 2000

**AVANCES AUX PROGRAMMES DE TRAVAIL DU PNUD, DE L'ONUDI
ET DE LA BANQUE MONDIALE POUR L'ANNEE 2001**

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Les avances pour la préparation de projets sont approuvées annuellement par le Comité exécutif depuis la 23^{ème} Réunion pour un montant allant jusqu'à 20% de la préparation des projets prévus dans les projets des plans d'activités des agences d'exécution.

2. Le PNUD et l'ONUDI ont présenté des demandes pour un financement partiel de leurs programmes de travail de 2001. Ces demandes seront examinées en mars 2001. La Banque mondiale a indiqué qu'elle ne requerrait pas d'avance.

3. Le PNUD et l'ONUDI ont demandé des avances représentant un pourcentage de la préparation des projets compris dans le projet de leur plan d'activités de 2001. Les montants demandés figurent au tableau 1, ainsi que la recommandation du Secrétariat y relative. Les agences ont présenté cette demande sur la base du fait qu'il est entendu que les fonds seront utilisés pour des projets compatibles avec les critères applicables à la préparation de projet (Décision 23/51) tels qu'amandés (Décision 30/23).

Tableau 1

Avances aux programmes de travail du PNUD et de l'ONUDI pour l'an 2001

Agence	Activité/Projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)	Frais d'agence (\$US)	Coût total au Fonds multilatéral (\$US)
PNUD	Avance à valoir sur la préparation des projets	200 000	200 000	26 000	226 000
ONUDI	Avance à valoir sur la préparation des projets	139 500	139 500	18 135	157 635
Total		339 500	339 500	44 135	383 635

4. L'ONUDI demande des montants de 15% alors que le PNUD demande 20% du montant total inclus dans leur projet de plan d'activité pour la préparation de projets. L'ensemble de la préparation de projets dans les plans d'activité des deux agences comprend la préparation de projets qui seront soumis en l'an 2001 et des projets compris au tableau des imprévus des agences.

RECOMMANDATIONS

1. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation des avances pour la préparation de projets, étant entendu que tous les fonds utilisés seront conformes à la Décision 23/51 tel qu'amandé par la Décision 30/23. Les montants recommandés figurent au Tableau 1.